

Bienvenue dans votre Espace Employeur!

Nous sommes ravis de vous accueillir dans notre Espace Employeur, une plateforme en ligne conçue pour simplifier la gestion de vos ressources humaines et faciliter les interactions avec notre mutuelle.

Ce livret d'accueil vise à vous familiariser avec les fonctionnalités de notre plateforme ainsi que les modalités de votre première connexion.

Fonctionnalités de l'Espace Employeur:

- Gestion des salariés : consultez facilement et mettez à jour les informations de vos employés, y compris les coordonnées, les informations contractuelles.
- Les cotisations : suivez le versement de vos cotisations précisément, par type de contrat, mois par mois, etc.
- Déclarations et documents administratifs : accédez à tous les documents administratifs nécessaires, tels que les contrats, de manière sécurisée et organisée.
- Tableau de bord entreprise : modifiez les informations relatives à votre entreprise (RIB, etc.)





CONNECTEZ VOUS A VOTRE ESPACE EMPLOYEUR

Activer votre compte

- Vous recevez un email qui contient un lien pour activer votre espace employeur
- **Attention,** ce lien est valable 48h. Passé ce délai, vous devrez contacter votre conseiller MMJ au téléphone pour recevoir un nouveau lien d'activation

Votre 1ère connexion

- Rendez-vous sur espace-rh@mmj.fr
- Renseignez votre login (votre email) et votre mot de passe

Mot de passe oublié

- Vous pouvez demander la réinitialisation de votre mot de passe en cliquant sur 'Mot de passe oublié'
- Vous recevrez un mail avec un lien unique valable quelques minutes

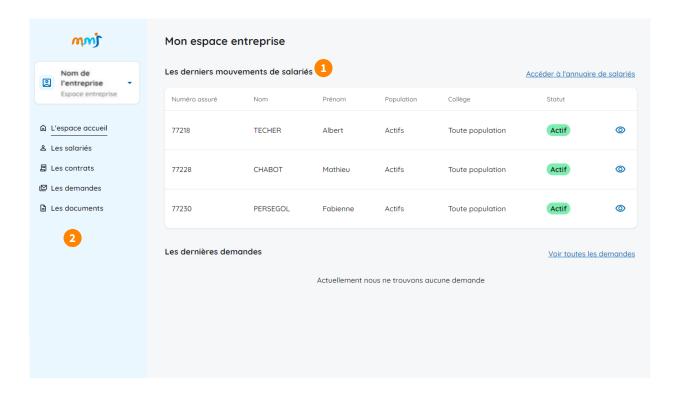






VOTRE ESPACE EMPLOYEUR

→ La page d'accueil de l'espace employeur propose une vue synthétique des derniers mouvements des salariées et des dernières demandes



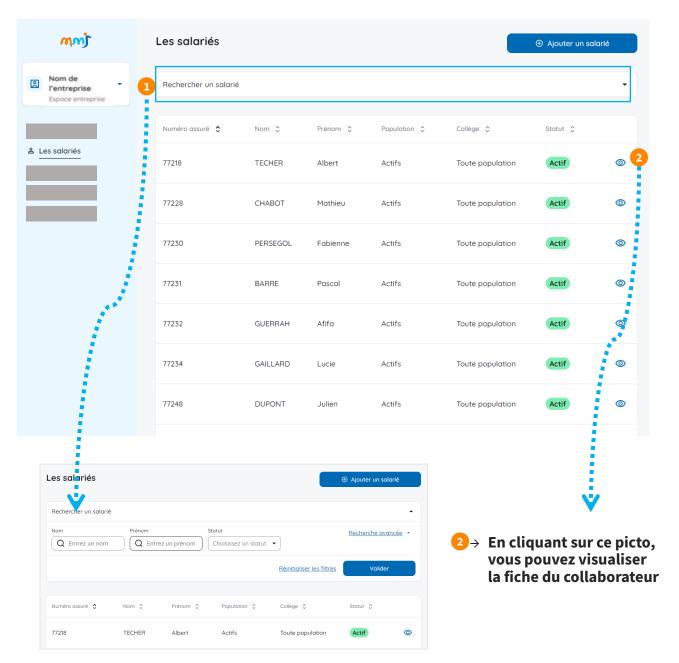
- 1 > Les derniers éléments actualisés sont directement accessibles en page d'accueil
- 2> La navigation à gauche permet d'accéder aux différentes ruburiques





VOS SALARIÉS

→ Vous disposez d'une vue d'ensemble des salariés de votre entreprise



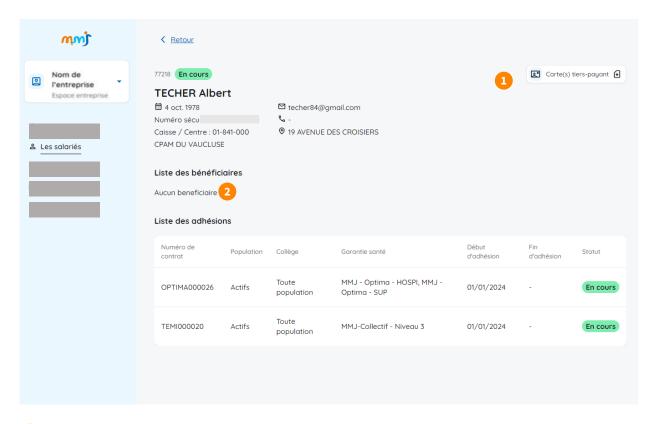
1) > Vous disposez d'options de recherche avancée pour trouver un salarié





LA FICHE D'UN SALARIÉ

→ Des informations détaillées pour chaque salarié



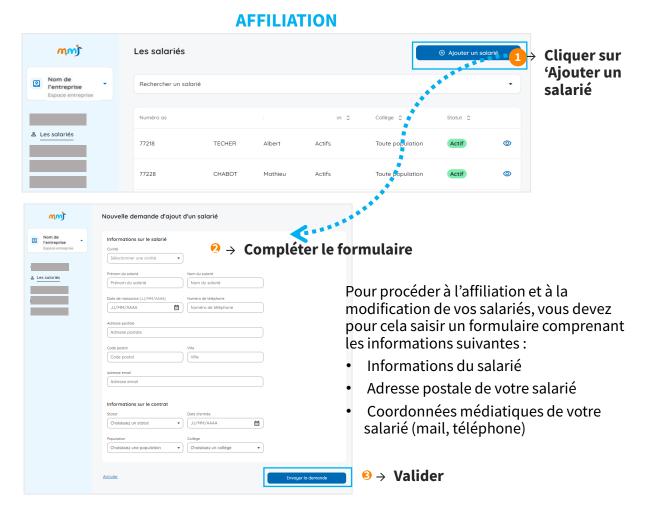
- ①→ Vous pouvez télécharger la carte de tiers payant du collaborateur
- 2> Les éventuels bénéficiaires sont indiqués ici





AFFILIATION & RADIATION

L'affiliation à la garantie souscrite est obligatoire pour vos salariés, sauf cas de dispenses. Vous devez remettre à vos salariés un bulletin individuel d'affiliation sur lequel ils inscrivent leurs ayants droit. En cas de modification de leur situation familiale (mariage, naissance, changement d'adresse...), vos salariés doivent en informer la MMJ en envoyant les justificatifs correspondants.









LES CONTRATS & COTISATIONS

Règlement des cotisations

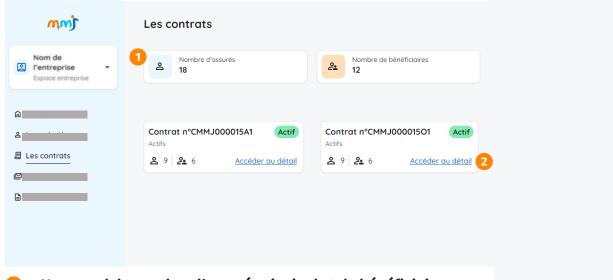
- Les cotisations sont dues à compter du 1er jour du mois d'entrée en vigueur de la garantie.
- Les cotisations cessent d'être dues à la fin du mois de la cessation d'affiliation.
- L'appel de cotisations est effectué trimestriellement à terme échu par la MMJ.
- Les cotisations d'un salarié sont proratisées conformément à sa entrée dans l'entreprise
- Vous devez prélever la part de cotisation due par votre salarié, l'indiquer sur son bulletin de salaire et y faire apparaître la part employeur.
- Vous êtes seul responsable du versement de ces cotisations, ainsi que la part de cotisations due au titre de l'Employeur.

Les avantages sociaux et fiscaux pour l'entreprise

L'employeur qui participe au financement de la complémentaire santé d'entreprise obligatoire pour ses salariés, bénéficie d'avantages fiscaux et d'exonérations sur le montant de sa participation, comme la déductibilité des cotisations.

Les contributions de l'employeur sont exonérées de charges sociales dans une certaine limite pour chaque salarié. Elles restent cependant soumises à la CSG et à la CRDS ainsi qu'au forfait social pour les entreprises de plus de 9 salariés.

→ Vous disposez d'une vue d'ensemble des différents contrats et options souscrits

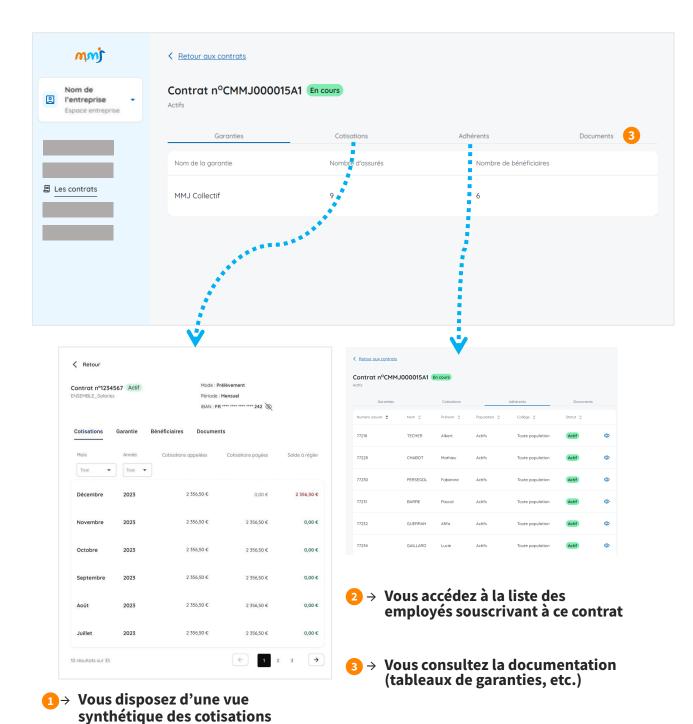


- 1 > Un rappel du nombre d'assuré principal et de bénéficiaire
- 2 > Pour chaque contrat souscrit, un rappel de nombre de personnes couvertes et des conditions de participation et un lien vers les informations liées à ce contrat





LE DETAIL PAR CONTRAT



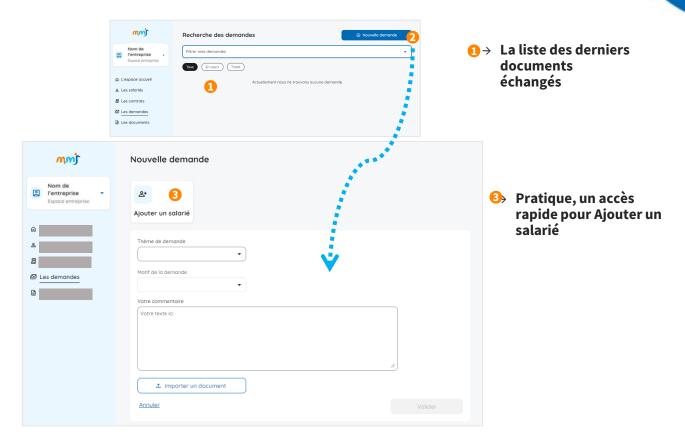


mensuelles selon le contrat



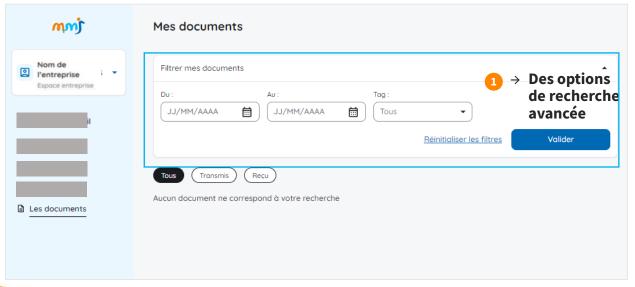
LES DEMANDES

→ Vous disposez d'une vue d'ensemble des demandes effectuées



LES DOCUMENTS

→ Vous disposez d'une vue d'ensemble des documents reçus ou envoyés







INFOS PRATIQUES POUR VOS SALARIES

Vos salariés dispose d'un espace perso leur permettant de faire une demande :

- De changement d'adresse
- De changement de situation familiale
- D'ajout ou modification de RIB
- D'ajout de bénéficiaire
- De radiation de bénéficiaire
- D'édition de carte TP
- De devis prestations
- De changement de caisse Assurance maladie
- De changements d'options
- De contact
- D'un accès aux services MMJ



Votre collaborateur reçoit un mail d'activation de son espace adhérent valable 48h

Chaque salarié reçoit une carte tiers-payant permettant la dispense d'avance de frais médicaux par voie postale. La carte mutuelle est aussi disponible sur l'espace perso.

BESOIN D'UNE SURCOMPLEMENTAIRE?

Vos salariés ont la possibilité de souscrire à une surcomplémentaire.

Contacter la MMJ au **01 44 76 66 77**





DES QUESTIONS? CONTACTEZ NOS ÉQUIPES



MMJ- 46 rue du Ressort 63967 Clermont-Ferrand Cedex 9



01 44 76 66 77 du lundi au vendredi de 8h30 à 18h



espace-rh.mmj.fr

Suivez-nous! 🚮 💢 🔘 📺 mmj.fr









Mutuelle MMJ - 53 rue de Rivoli - 75038 Paris cedex 01

Mutuelle du Ministère de la Justice (MMJ), mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le N° Siren 775 657 521



